

Calcul des montants généralement facturés

Calcul des montants généralement facturés

Aucun montant supérieur aux montants généralement facturés (« AGB ») aux patients couverts par (a) des assureurs maladie/régimes de santé privés ; (b) les services à l'acte Medicare ; et (c) Medicaid ne pourra être facturé à tout patient admissible à une aide financière au titre de la Politique d'aide financière de la Children's Hospital Corporation s/n Boston Children's Hospital (ci-après « l'Hôpital ») et qui bénéficie de Services d'urgence ou d'autres Services médicaux essentiels fournis par l'Hôpital.

L'Hôpital détermine le pourcentage d'AGB à l'aide de la méthode rétrospective. Chaque année, les AGB sont calculés en divisant (i) la somme de tous les montants autorisés pour les demandes d'indemnisation qui ont été payées par Medicaid, les services à l'acte Medicare et tous les assureurs maladie privés, par (ii) la somme des frais bruts connexes pour ces demandes d'indemnisation. Les AGB seront appliqués au solde d'un patient, une fois établi qu'il répond aux critères d'admissibilité d'aide financière, afin de déterminer le montant dû.

Les AGB de l'Hôpital sont calculés chaque année, généralement en décembre de façon à obtenir les informations les plus complètes concernant les demandes d'indemnisation payées au cours de l'exercice comptable précédent qui se termine le 30 septembre. L'Hôpital s'est basé sur les éléments suivants pour calculer les AGB :

- la méthode rétrospective ;
- une période de douze (12) mois portant sur l'exercice comptable le plus récent ;
- les paiements de Medicaid, des services à l'acte Medicare et d'assureurs maladie privés.

AGB =
$$\frac{\text{Somme de tous les montants autorisés pour les demandes d'indemnisation payées par Medicaid, les services à l'acte Medicare et tous les assureurs maladie privés}}{\text{Somme des frais bruts (en \$) pour ces demandes d'indemnisation}}$$

Montants généralement facturés de l'exercice comptable 2025 : 47,4 %

Date d'entrée en vigueur : 1er octobre 2024